



Lyon le 14 Aout 2015
Nos références : 2015-016
Contact : DIARRA Sammy
Courriel : diarra.sammy@neuf.fr

Colonel Serge DELAIGUE

Directeur du service Incendie et Secours
du département du Rhône
et de la Métropole de Lyon
17 rue Rabelais
69426 LYON CEDEX 03

Objet : Gestion de la garde dans les Centres de Secours

Monsieur le Directeur,

Par la présente, je vous informe que La CGT demande à ses adhérents, à ses sympathisants et à tous les sapeurs-pompiers professionnels pour la défense notre métier, de refuser de se présenter à tout rassemblement commandé par un sapeur-pompier volontaire quel que soit son grade.

La garde postée, le commandement des opérations de secours, l'encadrement des stages sapeurs-pompiers professionnels et **la gestion de la garde** doivent être assurés uniquement par des sapeurs-pompiers professionnels.

Le bureau syndical CGT SDMIS s'engage à défendre et à assister tout agent qui pourrait être sanctionné pour son geste et mettra en œuvre les actions nécessaires pour la défense de notre statut.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le secrétaire général
CGT SDMIS
Sammy DIARRA

WWW.CGT-SDIS69.FR

19, avenue Debourg 69007 LYON
06.51.18.43.50